



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UNE SAS OU D'UNE SASU

DE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS OU DE MARCHANDISES

Définition :

L'activité de **transport routier de voyageurs** concerne les entreprises qui effectuent à titre principal, le **transport urbain ou non urbain de personnes**. *Sont ainsi écartés de cette réglementation les taxis, les voitures de petite et grande remise, les ambulances et les voitures de pompes funèbres.*

L'activité de **transport public routier de marchandises** s'applique aux entreprises qui effectuent **pour le compte d'autrui**, des déplacements dans des véhicules leur appartenant ou pris en location. Ce transport de marchandises concerne également celui des déchets.

Réglementation : Depuis le 4/12/2011, toute entreprise de transport routier doit **présenter une demande d'autorisation d'exercer** à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

L'autorisation d'exercer est subordonnée à la satisfaction de **4 exigences** : **d'honorabilité professionnelle, de capacité financière** pour l'entreprise, **de capacité professionnelle** pour la personne qui assure la direction effective et permanente de l'activité de transport (le gestionnaire, ex-attestataire) et **d'établissement** (locaux où sont stockés les documents administratifs et le centre d'exploitation). Elle permet d'être inscrit à un **registre électronique national des entreprises de transport par route** et donne lieu selon la demande, à la délivrance d'une licence communautaire ou d'une licence de transport intérieur.

➤ **3 démarches successives :**

- 1) Adresser sa demande d'autorisation et d'inscription au registre des transporteurs à la DEAL, téléchargement sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14557.do en vue d'obtenir une **attestation de conformité**, exigée au CFE lors de l'immatriculation de l'entreprise.
- 2) S'inscrire au CFE de Pointe-à-Pitre ou de Basse Terre
- 3) Retour à la DEAL avec l'extrait K BIS pour compléter le dossier

➤ Déchets dangereux : En cas de transport de plus de 500 kg de déchets non dangereux ou plus de 100 kg de déchets dangereux, de négoce et courtage de déchets, l'entreprise doit également faire une déclaration à la Préfecture, qui sera à renouveler tous les 5 ans. Il lui sera remis un récépissé de déclaration.

Adresse préfecture : DICTAJ, Bureau des relations administratives, Palais d'Orléans, rue de Lardenoy 97109 BASSE TERRE Cédex

Sont exemptées de cette obligation : les entreprises qui transportent leurs propres déchets, les entreprises qui effectuent la collecte d'ordures ménagères pour les collectivités publiques, les ramasseurs d'huile usagée agréés...

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

Actes constitutifs de la société

- ☐ [un formulaire MO](#) en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- ☐ 1 exemplaire original des statuts, daté, paraphé, signé par les actionnaires
- ☐ 1 exemplaire de la Liste des Souscripteurs

- ☐ 1 formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).
A télécharger sur le site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>
- ☐ Attestation de parution de l'avis de création dans un [journal d'annonces légales](#) ou copie de celui-ci
- ☐ Certificat du dépositaire des fonds et la liste des souscripteurs signée par le représentant légal, mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux
- ☐ 1 copie certifiée conforme du procès-verbal nommant le président ou l'organe collégial, s'il n'a pas été désigné dans les statuts
- ☐ Si apport en nature : 1 exemplaire du rapport du commissaire aux apports, si la valeur totale de l'apport en nature dépasse 50 % du capital social et si la valeur de chaque apport en nature est supérieure à 30 000 €
- ☐ Tout titre justifiant du lieu d'exercice : copie du titre de propriété, du bail commercial, autorisation du propriétaire d'exercer une activité ou autorisation de domiciliation + justificatif de domicile du propriétaire hébergeur, quittance...etc
- ☐ Un [pouvoir](#) du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne (Original)

Pièces concernant les personnes dirigeantes

Le Président et/ou Directeur Général

S'il est une personne physique

- ☐ [Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation](#) (Original)
- ☐ Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance (traduction si non français, certifiée conforme par le dirigeant)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résident en France

- ☐ Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour *autorisant l'exercice d'une activité professionnelle* ou **Visa de long séjour ou carte de séjour** indiquant l'adresse du domicile actuel, *portant la mention : « vie privée et familiale » ou « compétences et talents, ou « passeport talent », ou « entrepreneur/profession libérale », en cours de validité*; Tél sous préfecture : 0590 82 68 75
<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

Non Résident en France,

- ☐ Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger
- ☐ [Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation](#) (Original)

S'il est une personne morale

Extrait d'immatriculation datant de moins de 3 mois (Original)

Si désignation de Commissaires aux comptes (obligatoire dans certains cas)

Copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (titulaire et suppléant)

Justificatif de leur inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes

Concernant l'activité

Attestation de conformité délivrée par la DEAL

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance

Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local : Copie du justificatif du local

COUT DE LA FORMALITE

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Immatriculation d'un établissement principal	Emoluments	RBE*
Création du fonds	33,86 €	19,36€
Constitution sans activité	60,47 €	19,36€
Prise en location gérance/Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en gérance-mandat (<i>sans BODACC</i>)	62,90 €	19,36€
Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en location gérance, prise en gérance-mandat (<i>avec BODACC</i>)	62,90 €	19,36€

*Registre Bénéficiaire Effectif ; le document relatif au BE doit impérativement être déposé au RCS lors de La déclaration d'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours à compter de la délivrance du récépissé du dépôt de création, sous peine de sanction.

CONTACTS UTILES

Adresse DEAL :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEAL-TMES

Service des transports

SAINT PHY

BP 54 - 97102 BASSE TERRE Cedex

deal.971@developpement-durable.gouv.fr

Contacts téléphoniques :

Transport de personnes : 0590 99 43 47 – 0590 99 43 32

Transport de marchandises (- 3,5 T) : 0590 99 46 70

Transport de marchandises (+ 3,5 T) : 0590 99 46 63

Fiche mise à jour le 6 janvier 2021